

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021 à 18H30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le trente et un mars deux mille vingt-deux à 18 heures 30, sous la présidence de **Monsieur Patrick LABESSE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Patrick LABESSE, Maire
- Jean-Luc LANCELEVÉE, Adjoint au Maire
- Sylvain LAMY, Adjoint au Maire
- Alexia CORNARDEAU, Adjointe au Maire
- Anne LE FRANC, Adjointe au Maire
- Bernard BELLOT, Conseiller Municipal Délégué
- Maïté PÉRAMATO, Conseillère Municipale
- Bertrand FOURRÉ, Conseiller Municipal
- Nathalie CAU, Conseillère Municipale Déléguée
- Raffi SOUKIASSIAN, Conseiller Municipal
- Carole HÉMOUS, Conseillère Municipale
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal Délégué
- Serge LATHERRADE, Conseiller Municipal
- Arnaud COULET, Conseiller Municipal Délégué
- Nicolas DELAME, Conseiller Municipal
- Amina GALAN, Conseillère Municipale Déléguée
- Laura GIRARD, Conseillère Municipale Déléguée
- Elizabeth REBOLLEDO, Conseillère Municipale
- Fatiha AKSAS, Conseillère Municipale
- Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal
- Michelle CORNET, Conseillère Municipale
- Alain TURBY, Conseiller Municipal
- Yohann GIACOMETTI, Conseiller Municipal

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Elodie BOUDÉ qui a donné pouvoir à M. LABESSE
- Caroline THOMAS qui a donné pouvoir à M. LAMY
- Jean-Luc PRIM qui a donné pouvoir à Mme CORNARDEAU
- Cynthia PIQUET qui a donné pouvoir à M. GRASSET
- Monsieur FISCHER qui a donné pouvoir à M. TURBY

ETAIT ABSENT :

- Chong YONG, Conseiller Municipal

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. Raffi SOUKIASSIAN
3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
4. Autorisation faite au Maire d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour relatif à la création de tarifs gratuits pour les déplacés Ukrainiens
5. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 10 février 2022.

DELIBERATIONS GROUPEES

1. AUTORISATION A SIGNATURE DE L'AVENANT POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2022 – O FIL DU JEU

DELIBERATION N° 2022-14

Conformément aux termes de la convention avec l'association O FIL DU JEU, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des voix**, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant avec ladite association pour le versement de la subvention allouée au titre de l'année 2022 d'un montant de 25 000€.

2. AUTORISATION A SIGNATURE DE L'AVENANT POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2022 – COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

DELIBERATION N° 2022-15

Conformément aux termes de la convention avec le Comité des Œuvres Sociales, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des voix**, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant avec ladite association pour le versement de la subvention allouée au titre de l'année 2022 d'un montant de 60 000€.

3. FRAIS RELATIFS AUX REPAS D'AFFAIRES

DELIBERATION N° 2022-16

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Dans le cadre de leurs fonctions, certains agents peuvent être amenés à organiser des déjeuners de travail avec des partenaires institutionnels.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des voix**, AUTORISE des agents dans leurs missions de développement du partenariat selon les modalités suivantes :

- ✓ Sont habilités à organiser des repas d'affaires : le Directeur Général des Services, la Directrice de Cabinet, la Directrice Générale Adjointe en charge de l'Education/Jeunesse et la Coordinatrice du Projet Global de Territoire.
- ✓ Montant par convive fixé à 25 euros TTC maximum.
- ✓ Nombre limité à 5 convives par repas.

4. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION N° 2022-17

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Suite aux différents mouvements du personnel en interne et externe, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, DECIDE :

DE SUPPRIMER :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de puéricultrice cadre de santé de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'Educateur Jeune Enfant à temps complet
- 1 poste d'animateur Coordonnateur CTG (délibération 2021-62B)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien
- 12 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste de technicien paramédical de classe normale à temps non-complet

DE CREER :

- 1 poste de Technicien paramédical de classe normale à temps complet
- 1 poste d'Attaché Principal à temps complet
- 1 poste de Puéricultrice à temps complet

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter les agents titulaires ou non-titulaires, de produire et signer tous les actes relatifs aux recrutements correspondants.

5. PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE AU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

DELIBERATION N° 2022-18

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Un technicien paramédical (psychomotricienne), exerçant des missions d'animation au LAEP, n'a pas souhaité renouveler son contrat. Dans l'attente de son remplacement, il est nécessaire d'avoir recours à un(e) vacataire pour assurer les missions d'animation et de gestion administrative se rapportant au Lieu d'Accueil Enfants-Parents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un(e) vacataire jusqu'au 29 juillet 2022, date de fermeture de la structure,
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 45€, congés payés compris.

6. CREATION D'UNE COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICES ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DEPOT DES LISTES

DELIBERATION N° 2022-19

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Cette commission sera en charge, à titre principal, d'analyser les candidatures et les offres avant d'émettre un avis sur le choix du concessionnaire (article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales) et le cas échéant de se prononcer sur les modifications par voie d'avenant (article L.1411-6) que ces contrats aient pour objet une délégation de service ou non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, DECIDE :

- d'ouvrir le dépôt auprès de Monsieur le Maire de toute liste de candidats jusqu'à l'ouverture du vote du Conseil Municipal sur l'élection des membres de la Commission.
- que les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant
- d'élire les membres de cette commission au scrutin ordinaire, à condition de recueillir l'unanimité des voix.
- que les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

7. CREATION D'UNE COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICES ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES

DELIBERATION N° 2022-20

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Considérant la nécessité de créer une commission de concession de services et de délégation de service public, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de cette commission. Celle-ci comprendra, outre le Maire ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants issus du Conseil Municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote :

- **DECLARE** élus membres à voix délibérative de la commission de concession de services et de délégation de service public :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Luc LANCELEVÉE
- Madame Alexia CORNARDEAU
- Monsieur Bernard BELLOT
- Monsieur Raffi SOUKIASSIAN
- Monsieur Yohann GIACOMETTI

Suppléants :

- Madame Maité PERAMATO
- Madame Caroline THOMAS
- Monsieur Chong YONG
- Monsieur Bertrand FOURRÉ
- Monsieur Jean-Paul GRASSET

8. MEDIATHEQUE - NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

DELIBERATION N° 2022-21

Présenté en Commission Animation, Sport et Culture du 21 mars 2022

Le fonctionnement et les services de la médiathèque évoluent. A ce titre, il est important d'entériner ces modifications pour rester dans un cadre légal et porter à la connaissance de tous ces aspects règlementaires :

- Les missions de la médiathèque.
- Les conditions d'accès et d'inscription à la médiathèque (gratuité pour tous).
- Les conditions de prêts des documents.
- Les règles en cas de retard.
- Les services (portage, actions culturelles, les accueils de groupes, l'espace public numérique).
- Les conditions d'usages des outils numériques.
- La gestion du désherbage et des dons.
- Les droits de copies et impressions.
- La définition des engagements et droits des médiathécaires et des usagers.
- Les sanctions applicables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, AUTORISE la modification du règlement intérieur de la Médiathèque municipale.

9. MAISON DE LA PETITE ENFANCE - CONVENTION AVEC LE RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE (RGPE)

DELIBERATION N° 2022-22

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Vu l'intérêt que représentent les actions conduites par le Réseau Girondin Petite Enfance : actions de formation, expositions culturelles ludiques itinérantes, jeux spectacles mais aussi en direction des enfants, des familles, des étudiants, des professionnels et des bénévoles (des institutions, des collectivités locales, et des associations partenaires) de l'enfance, du secteur social et de la culture et des élus.

Considérant qu'en contrepartie de ces actions, la collectivité versera au RGPE des frais de participation de 883 € pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec le RGPE pour l'année 2022.

10. CONVENTION ENTRE LE COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE MADRELLE ET LE COLLEGE MANON CORMIER DE BASSENS

DELIBERATION N° 2022-23

Présenté en Commission Animation, Sport et Culture du 21 mars 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le collège Manon Cormier de BASSENS pour l'utilisation du complexe sportif Philippe Madrelle.

11. ACHAT DE DEUX PARCELLES CADASTREES A L'EURO SYMBOLIQUE

DELIBERATION N° 2022-24

Présenté en Commission Urbanisme du 10 mars 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, AUTORISE la cession par la société Procivis à la ville, au titre de l'euro symbolique, de deux parcelles situées rue Georges Brassens.

12. CESSION DE MATERIEL DANS LE CADRE D'UNE NOUVELLE ACQUISITION

DELIBERATION N° 2022-25

Considérant la cession d'une tondeuse pour 6 600€ dans le cadre du renouvellement de matériel du service des espaces vert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à cette vente.

13. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE BASSENS/CARBON-BLANC – AVANCES POUR LA PARTICIPATION DE 2022

DELIBERATION N° 2022-26

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, AUTORISE Monsieur le Maire à verser, dans l'attente du vote du budget 2022 du S.I. de la piscine Bassens/Carbon-Blanc, les avances mensuelles nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat, à concurrence de la participation 2021, qui s'élevait à 350 752,50 €.

DELIBERATIONS DEGROUPEES

14. COMPTE DE GESTION 2021

DELIBERATION N° 2022-27

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Le Compte de Gestion est un document comptable établi par le Trésorier qui dresse le montant des sommes encaissées et dépensées par le Maire. Le but de cette délibération est de vérifier que le Compte de Gestion est en tout point conforme au Compte Administratif.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

15. COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DELIBERATION N° 2022-28

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur Grasset, s'est prononcé EN FAVEUR du Compte Administratif 2021. Ce document retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisés durant l'exercice.

16. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

DELIBERATION N° 2022-29

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Conformément à la Comptabilité M 14, les résultats de l'exercice précédent doivent être affectés après l'approbation du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, ADOPTE la proposition d'affectation définitive des résultats.

17. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

DELIBERATION N° 2022-30

Présenté en Commission Animation, Sport et Culture du 21 mars 2022

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par **21 voix POUR et 5 ABSENTIONS** (Groupe «Ensemble pour CARBON-BLANC» d'accorder les subventions au CCAS et aux associations selon le tableau ci-après :

COMPTES	ASSOCIATIONS / ORGANISMES	PROPOSITIONS 2022	COUPONS SPORT/CULTURE	TOTAL 2022
657362	CCAS	386 500 €		386 500 €
ARTICLE 65732		386 500 €		386 500 €
65738	Stadt Bochum (ERAMUS +)	6 375 €		6 375 €
ARTICLE 65738		6 375 €		6 375 €
6574	Aux Couleurs du Deba (ERAMUS +)	7 435 €		7 435 €
6574	Business Training SA (ERAMUS +)	7 115 €		7 115 €
6574	CIAPE Associazione (ERAMUS +)	6 193 €		6 193 €
6574	ASCJB	74 000 €	340 €	74 340 €
6574	Association des Cinémas de Proximité	1 100 €		1 100 €
6574	Binette et Romarin	1 100 €		1 100 €
6574	Clowns Stéthoscopes	200 €		200 €
6574	Club Omnisports	84 000 €	1 140 €	85 140 €
6574	Comité de Jumelage	1 350 €		1 350 €
6574	Comité d'Entente d'Anciens Combattants	900 €		900 €
6574	Comité des Fêtes et Loisirs	900 €		900 €
6574	Conseil Local FCPE du Collège de CARBON-BLANC	250 €		250 €
6574	COS	60 000 €		60 000 €
6574	Des Briques pour l'Avenir	800 €		800 €
6574	Différences & Partages	600 €		600 €
6574	FCPE des écoles de CARBON-BLANC	250 €		250 €
6574	Foyer Socio-Educatif du Collège de CARBON-BLANC	2 000 €		2 000 €
6574	Groupe des Parents d'élèves de CARBON-BLANC	300 €		300 €
6574	Hauts de Garonne Développement	15 000 €		15 000 €
6574	Les Juniors Voyageurs	1 800 €		1 800 €
6574	Les Mains Agiles	400 €		400 €
6574	Les Restaurants du Cœur	700 €		700 €
6574	O'Fil du Jeu	25 000 €		25 000 €
6574	Secours Catholique	700 €		700 €
6574	Secours Populaire	700 €		700 €
6574	TOIT CARBON-BLANC	800 €		800 €
6574	UNSS du Collège de CARBON-BLANC	500 €		500 €
6574	USEP Barbou	200 €		200 €
6574	RESERVE	4 000 €		4 000 €
ARTICLE 6574		298 293 €	1 480 €	299 773 €
TOTAL		691 168 €	1 480 €	692 648 €
		TOTAL		692 648 €

Monsieur LABESSE et Madame CORNET n'ont pas pris part au vote.

18. TAXES LOCALES 2022

DELIBERATION N° 2022-31

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Conformément au budget prévisionnel voté le 4 mars 2021, il a été proposé au Conseil Municipal d'établir le taux de la taxe foncière bâtie à 54,38% et le taux de la taxe foncière non bâtie à 56,15% (inchangé).

Le Conseil Municipal adopte ces taux pour l'année 2022 par **22 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE** (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC »)

19. BUDGET PRIMITIF 2022

DELIBERATION N° 2022-32

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Le Conseil Municipal, par **22 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE** (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC »), s'est prononcé sur le budget prévisionnel 2022.

En Section d'Investissement les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 9 622 211,50 € et les recettes prévisionnelles présentent un excédent pour s'établir à 12 885 294,76 €

20. PRESENTATION PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

DELIBERATION N° 2022-33

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la collectivité envisagée jusqu'en 2026. La mise en place d'un PPI permet de donner une vision prospective et synthétique à l'ensemble des élus mais également à la population. C'est un document évolutif qu'il convient de mettre à jour en fonction des réalisations effectuées au cours des différents exercices.

Le Conseil Municipal s'est prononcé par **22 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE** (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC ») en faveur du PPI présenté.

21. CONVENTION TRIENNALE ASCJB

DELIBERATION N° 2022-34

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Conformément au bilan des Assises Associatives et afin de permettre une meilleure visibilité budgétaire de toutes les parties (association et mairie), il a été décidé de renouveler la convention avec l'ASCJB pour une durée de 3 ans.

Les objectifs et engagements de cette convention ont été co-construits en partenariat avec l'ASCJB.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, DECIDE :

- De renouveler la convention avec l'ASCJB pour une durée de 3 ans
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

22. GRATUITE DE TARIFS MUNICIPAUX AU BENEFICE DES FAMILLES DE DEPLACES UKRAINIENS

Suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine, une partie de la population ukrainienne a fui le pays pour se réfugier dans d'autres pays comme la France. Plusieurs familles de Carbon-Blanc accueillent déjà des déplacés ukrainiens, parmi lesquels des enfants. Ceux-ci sont accueillis dans les écoles de la Ville.

Afin de permettre à ces familles de vivre au mieux cette période difficile, Monsieur le Maire propose de leur faire bénéficier de la gratuité des prestations municipales proposées aux enfants et aux jeunes.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des voix**, DECIDE la création de tarifs gratuits au bénéfice des familles de déplacés ukrainiens pour les services suivants :

- La restauration scolaire
- L'accueil périscolaire
- Le transport scolaire
- L'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi
- L'accueil de loisirs sans hébergement des vacances
- L'action-jeunes
- L'école multisports
- Les vacances sportives

23. INFORMATION

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

- Marchés et avenants signés par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations et notifiés en 2021.

La séance est levée à 21H30

Fait à Carbon-Blanc, le 8 avril 2022



Le Maire,

Patrick LABESSE